



Delson

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

PRENEZ AVIS que le Comité de démolition de la Ville de Delson a été saisi de deux demandes d'autorisation visant la démolition des immeubles suivants :

Adresse : 14, rue Lamarche

Lot : 3 130 084

Type de demande : Démolition d'un immeuble conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles (Règlement no 912).

Adresse : 29, rue Barbeau

Lot : 3 131 502

Type de demande : Démolition d'un immeuble conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles (Règlement no 912).

Conformément à l'article 34 du Règlement 912, une séance publique au cours de laquelle le Comité statuera sur ces demandes aura lieu à la date suivante :

Date : 3 février 2026

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson

Toute personne intéressée qui souhaite s'opposer à la démolition de l'un et/ou l'autre de ces immeubles doit, dans le dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître et transmettre par écrit au greffier son opposition motivée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier, à l'adresse postale suivante :

- Service du greffe, Ville de Delson
- 50, rue Sainte-Thérèse
- Delson QC J5B 2B2

Toute personne intéressée par la demande d'autorisation de démolition visée aux présentes pourra se faire entendre par le Comité de démolition, lors de la séance mentionnée précédemment.

Donné à Delson, le 15 janvier 2026.

Me Luc Drouin
Greffier